LE PROJET DE MEMOIRE

Wenceslas TOTO

Docteur en Sciences de l'éducation

Tout étudiant admis et régulièrement inscrit en Master en Sciences de l'Éducation et Administration Scolaire (S.E.A.S) à l'École Normale Supérieure de l'Université de Toamasina est tenu de soumettre, au plus tard à l'issue du septième semestre (S7), un projet de mémoire de recherche. Ce projet de mémoire remplit une double fonction : d'une part, il permet à l'étudiant de préciser dès le début de son parcours de formation le champ et les problématiques de son investigation, facilitant ainsi le démarrage de ses travaux de terrain à partir du huitième semestre (S8) ; d'autre part, il constitue un outil de dialogue et de concertation avec l'équipe pédagogique, favorisant la validation et l'encadrement scientifique du projet.

1. QU'EST-CE QU'UN PROJET DE MEMOIRE ?

Le projet de mémoire constitue l'expression d'une intention de recherche que l'étudiant envisage de conduire dans le cadre de son mémoire de Master. Il s'agit d'un document scientifique devant impérativement se conformer à des exigences méthodologiques et à des normes rigoureuses de rédaction académique. Par ailleurs, le volume de ce document peut varier en fonction des politiques des établissements d'enseignement supérieur. Dans le cadre de la formation à distance en S.E.A.S, il est attendu que les étudiants soumettent un projet de mémoire dont l'ampleur se situe entre trois (03) et cinq (05) pages..

2. ELEMENTS CONSTITUTIFS D'UN PROJET DE MEMOIRE

Le projet de mémoire doit comprendre au moins les éléments suivants :

- titre du projet de recherche (et le sous-titre s'il y en a) ;
- contexte général et/ou cadre de l'étude ;
- problématique, objectif (s) et question (s) de recherche ;
- hypothèse (s) et/ou résultats attendus de la recherche ;
- approches et démarches méthodologiques proposées ;
- proposition d'un calendrier de recherche ;

- références bibliographiques…

2.1.Titre du projet

Bien que provisoire, le titre du projet présenté doit être formulé de manière relativement précise. Il doit refléter l'intention du chercheur et donner un premier aperçu de la finalité de la recherche. Avant sa formulation, trois interrogations principales doivent être prises en compte :

- ✓ quel est le sujet précis de mon étude ?
- ✓ quel problème vais-je traiter ?
- ✓ quelle est la délimitation spatiale et/ou temporelle de ma recherche ?

En règle générale, le titre est validé après un échange approfondi entre l'étudiant et le directeur de mémoire, afin de garantir la clarté et la pertinence scientifique du projet.

2.2.Contexte de l'étude

Le contexte de recherche constitue une étape méthodologiquement essentielle dans la construction d'un objet de recherche, puisqu'il permet de situer clairement le sujet étudié dans son environnement scientifique, social et pratique. Selon Magne (2020), « **élaborer un contexte consiste à identifier et présenter des éléments entourant le sujet, notamment des faits d'actualité, qui justifient le choix du thème et permettent au lecteur de comprendre la perspective de la recherche** ».

Dans une approche académique rigoureuse, la présentation du contexte doit suivre une progression logique allant du général au particulier. La partie générale expose le cadre large de la problématique, en situant le sujet dans son environnement théorique, institutionnel ou sociétal, tandis que la partie spécifique restreint l'analyse au domaine précis de l'étude. Cette démarche, souvent illustrée par la métaphore de l'entonnoir, assure une introduction cohérente et pertinente au sujet de recherche.

La description du contexte vise également à :

- ✓ Identifier les éléments clés qui motivent le choix du sujet et justifier son importance scientifique et pratique ;
- ✓ Mettre en évidence les lacunes ou les besoins non satisfaits dans le domaine étudié ;

- ✓ Faciliter la formulation des premières questions de recherche et préciser la problématique centrale de l'étude.

Ainsi, un contexte bien structuré constitue le socle sur lequel l'étudiant pourra construire ses objectifs, ses hypothèses et l'ensemble de sa démarche méthodologique, garantissant la cohérence et la pertinence de sa recherche.

2.3.Problématique de la recherche

Il est fréquent que les étudiants, à l'instar de nombreux chercheurs, intègrent le contexte directement au sein de la section « problématique ». Cependant, la S.E.A.S recommande de distinguer clairement ces deux éléments. Contrairement au contexte, la problématique prend naissance à partir du questionnement initial. Ce questionnement ou idée de départ s'appuie sur « **le vécu et l'expérience personnelle, tant professionnelle que sociale, du chercheur** » (Tojoherisoa, 2023).

La problématique repose également sur les conceptions théoriques du chercheur, façonnées par ses expériences, ses observations, ses lectures et la confrontation avec les résultats de recherches antérieures. Elle conduit à l'élaboration de questions de recherche qui requièrent un approfondissement documentaire et empirique afin d'en accroître la précision et la pertinence. À ce stade, tout chercheur doit s'interroger : « **Quel est l'intérêt de ma recherche ?** », « **En quoi est-elle originale** ? », « **Vais-je apporter des éléments nouveaux à la science et/ou à la pratique ?** » (Pourtois et al., 2001).

La problématique constitue ainsi un véritable exercice de réflexion. Comme le souligne Kant (1985), réfléchir consiste à « **comparer et tenir ensemble des représentations données, soit avec d'autres, soit avec son pouvoir de connaître** ». La présentation de la problématique nécessite donc un travail de lecture et d'analyse approfondi afin de garantir l'originalité de la recherche : **qu'est-ce qui a déjà été dit** ? **Qu'est-ce qui n'a pas encore été exploré** ? Le rôle de l'étudiant consiste à identifier les lacunes dans la littérature scientifique ou dans la pratique, en confrontant et en synthétisant les principaux travaux autour de son sujet et de sa question initiale.

Cet exercice de réflexion, d'analyse et de synthèse aboutit à la formulation d'une ou de plusieurs questions de recherche, qui orienteront l'ensemble de la démarche méthodologique et scientifique.

2.4.Paradigmes et objectifs de la recherche

Selon Pourtois et al. (2001), toute recherche s'inscrit dans un paradigme, lequel peut être descriptif, explicatif ou compréhensif. Le paradigme descriptif vise à décrire un phénomène ou une situation, tandis que le paradigme explicatif se concentre sur l'explication causale d'un phénomène ou d'une situation. Le paradigme compréhensif, quant à lui, cherche à attribuer un sens à un phénomène, permettant ainsi l'élaboration de théories scientifiques conformes aux critères de validité requis dans les sciences empiriques.

Le choix du paradigme constitue une étape méthodologiquement stratégique, car il **oriente la formulation du but et des objectifs de la recherche**, ainsi que les démarches méthodologiques à adopter. L'étudiant peut mobiliser un ou plusieurs paradigmes en fonction de la complexité du phénomène étudié et de la nature de ses questions de recherche.

- ✓ **Objectif général**

L'objectif général définit la finalité principale de la recherche, c'est-à-dire ce que l'étude entend atteindre ou comprendre à travers l'investigation scientifique. Il découle directement du paradigme choisi et du questionnement initial.

- ✓ **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques permettent de **décomposer l'objectif général en étapes ou en dimensions mesurables et observables**, facilitant ainsi l'élaboration du plan méthodologique. Ils précisent les aspects particuliers du phénomène à explorer, les variables ou concepts à analyser, et orientent la collecte et l'analyse des données.

Cette articulation entre paradigme, objectif général et objectifs spécifiques garantit la **cohérence scientifique de la recherche**, tout en facilitant la formulation de questions de recherche précises et pertinentes. Elle constitue également un fondement solide pour la définition des hypothèses et pour le choix des méthodes d'investigation appropriées.

2.5.Hypothèses de la recherche

Les hypothèses de recherche constituent des **réponses provisoires** formulées afin de répondre aux questions de recherche et sont généralement liées aux **objectifs spécifiques** définis

préalablement (Pourtois et al., 2001). Elles traduisent une **relation présumée entre deux concepts ou phénomènes** et orientent la collecte et l'analyse des données.

On distingue principalement deux types d'hypothèses :

- ✓ **Hypothèses non orientées**, qui portent sur l'ensemble de la population, par exemple : *« Le milieu social influence l'apprentissage de la lecture »*.
- ✓ **Hypothèses orientées**, qui concernent une partie spécifique de la population, par exemple : *« Les enfants issus d'un milieu social favorisé apprennent plus facilement la lecture »*.

La formulation des hypothèses ne se limite pas à une simple phrase explicative. Elle implique une conceptualisation approfondie à deux niveaux :

- ✓ **Concepts opératoires** :

À ce niveau, le chercheur définit la signification des hypothèses en identifiant les multiples dimensions des concepts impliqués. Chaque concept, souvent polysémique, doit être délimité et sélectionné en fonction des aspects de la réalité que la recherche souhaite appréhender. Ce travail de conceptualisation s'enrichit par la lecture critique et la collecte d'informations variées, permettant de cerner les problématiques soulevées par chaque concept et d'en établir un usage précis et cohérent pour l'étude.

- ✓ **Concepts théoriques**

Les concepts opératoires retenus doivent ensuite être intégrés dans une **logique théorique cohérente**, reliant les concepts entre eux pour éviter toute juxtaposition arbitraire. Cette intégration s'effectue au sein d'un cadre de référence théorique, qui permet de rompre avec les évidences et préjugés spontanés. Ce cadre peut s'inspirer de grands courants de pensée tels que la psychanalyse, le behaviorisme, l'analyse systémique ou structurale, selon la nature de la recherche (Pourtois et al.).

Ainsi, la formulation des hypothèses constitue un processus rigoureux de **réflexion, de conceptualisation et de structuration théorique**, garantissant que la recherche s'appuie sur des fondements scientifiques solides et orientant de manière précise le choix des méthodes et l'analyse des résultats.

2.6.Approches méthodologiques

La méthodologie de recherche constitue une section essentielle du projet, même si elle demeure provisoire à ce stade. Elle permet d'analyser la cohérence entre les différents éléments du projet — *questions de recherche, objectifs, paradigmes, hypothèses, résultats attendus, etc.* — et d'orienter les choix méthodologiques à venir.

En sciences de l'éducation, comme dans l'ensemble des sciences sociales, il existe principalement deux types d'approche : quantitative et qualitative.

- ✓ **L'approche quantitative** mobilise des données généralement structurées et issues d'un nombre important d'individus (en général supérieur à 100). Elle permet de mesurer des phénomènes, d'identifier des relations entre variables et de quantifier les liens entre différents facteurs.
- ✓ **L'approche qualitative** s'appuie sur l'analyse de matériaux souvent non structurés (textes, discours, observations) concernant un nombre limité d'individus (en général inférieur à 100). Elle est particulièrement utile pour recueillir des perceptions complexes et comprendre en profondeur des situations spécifiques.

Le choix de l'approche est un élément structurant de l'étude et doit être effectué dès les premières étapes du projet. Dans certains cas, il est également possible de combiner les deux approches afin de bénéficier de la complémentarité entre mesure statistique et compréhension approfondie (Coron, 2020).

Dans cette section, l'étudiant présentera également son terrain d'étude, en précisant :

- ✓ le groupe ou la population cible,
- ✓ les types de données à collecter,
- ✓ les démarches et outils méthodologiques proposés pour la collecte et l'analyse des données.

Il convient toutefois d'éviter certaines erreurs fréquentes. En sciences sociales et, plus particulièrement, en sciences de l'éducation, la présentation du terrain ne consiste pas à réaliser une monographie exhaustive du site. Ainsi, les informations relatives à la géographie physique, aux infrastructures ou à l'environnement général ne doivent être incluses que si elles présentent un lien direct avec la problématique de recherche et peuvent être exploitées dans l'analyse.

2.7.Calendrier provisoire de la recherche

Le planning de travail présente la chronologie prévisionnelle des étapes clés du projet de mémoire. Il permet à l'étudiant d'anticiper les différentes phases de la recherche, d'assurer la cohérence entre les activités et les résultats attendus, et de respecter les délais impartis. Le tableau ci-dessous propose un exemple indicatif des principales activités et de leurs livrables associés..

Activités / Etapes	Résultats attendus	Période / Durée
Formulation et analyse de la problématique, des hypothèses et élaboration du plan du mémoire	- Analyse approfondie de la problématique - Justification de la recherche - Définition des objectifs (≈10 pages)	À définir
Élaboration de la méthodologie	- Définition des informations à collecter et des approches méthodologiques - Élaboration des questionnaires, plans d'enquête et/ou fiches d'observation - Identification de la population cible	À définir
Stage et/ou deuxième descente sur le terrain	- Collecte des premières données quantitatives et qualitatives selon les instruments définis	À définir
Production des données théoriques : analyse des concepts	- Fiches et notes de lecture - Ajustement du cadrage théorique et de la problématique	À définir
Deuxième descente sur le terrain ou stage pratique / collecte et enrichissement des données / analyse des données	- Traitement, interprétation et reformulation des résultats de terrain - Rédaction du draft du	À définir

	premier plan détaillé (≈25-35 pages)	
Comparaison et analyse des résultats obtenus / confrontation avec d'autres travaux de recherche	- Synthèse des résultats - Apports personnels - Rédaction de la partie discussion	À définir
Finalisation et relecture du mémoire	- Accord de soutenabilité du directeur de mémoire - Dépôt du mémoire - Soutenance	À définir

2.8.Référence bibliographique

Dans un projet de mémoire, les références bibliographiques sont avancées à titre provisoire parce que la liste de celles-ci ne cessera d'évoluer jusqu'au bout de la recherche. Les normes bibliographiques et de citation des auteurs en vigueur en sciences de l'éducation sont définies par l'APA (American Psychological Association), disponible sur : https://portaildoc.univ-lyon1.fr/medias/fichier/guide-bibliographique-normes-apa-7th-zotero_1631113177207-pdf. (voir fichier en annexe). Respecter ces normes de référence est une obligation pour les étudiants.